

ces du tems où elle parla sur ce sujet, tems où les jansénistes s'efforçoient en tout sens de conserver la juridiction que l'hérésie leur ôtoit. C'est celle du cardinal de Noailles, dans une *Instruction Pastorale*, où censurant un *Mémoire* qui énonçoit l'opinion contraire à la mienne, il s'exprime de la sorte : „ Est-il „ possible que l'auteur de ce *Mémoire* ait „ pu ignorer cette matiere INCONTESTABLE ; „ Que les évêques qui se séparent de l'Eglise „ ou par le schisme ou par l'hérésie, ne doi- „ vent plus être comptés entre les véritables „ pasteurs „. Si M. l'abbé Barnuel n'acquiesce pas à ces observations, je veux bien entrer en conférence avec lui. Mais vous, Monsieur, après tout ce que nous avons vu & que nous verrons encore, je me flatte bien que vous m'en dispenserez à jamais.

Un autre point où je crois que l'abbé Barnuel s'accorderoit avec moi, c'est que cette excommunication que vous attendez toujours pour renoncer à la juridiction de vos prêtres constitutionnels, n'arrivera jamais ; qu'elle devient impossible ; qu'elle blefferoit la dignité du Siege Apostolique : l'état de crime & de dégradation où ils sont ravalés, les met à l'abri des peines de l'Eglise ; la foudre du Vatican ne les atteindroit point dans la profondeur de fange où ils se roulent. La guillotine, le suicide, la crapule, la débauche les tuent successivement, & en font une justice plus sûre. Je mets en fait, que si quelque événement ne ramasse ces misérables pour leur donner encore une apparence de clergé, l'excommunication ne se prononcera jamais.